

Objet et date Avis relatif au permis d'aménager « les berges d'Houlipes »
Mai 2021

Rédacteur Service Gestion de la Route

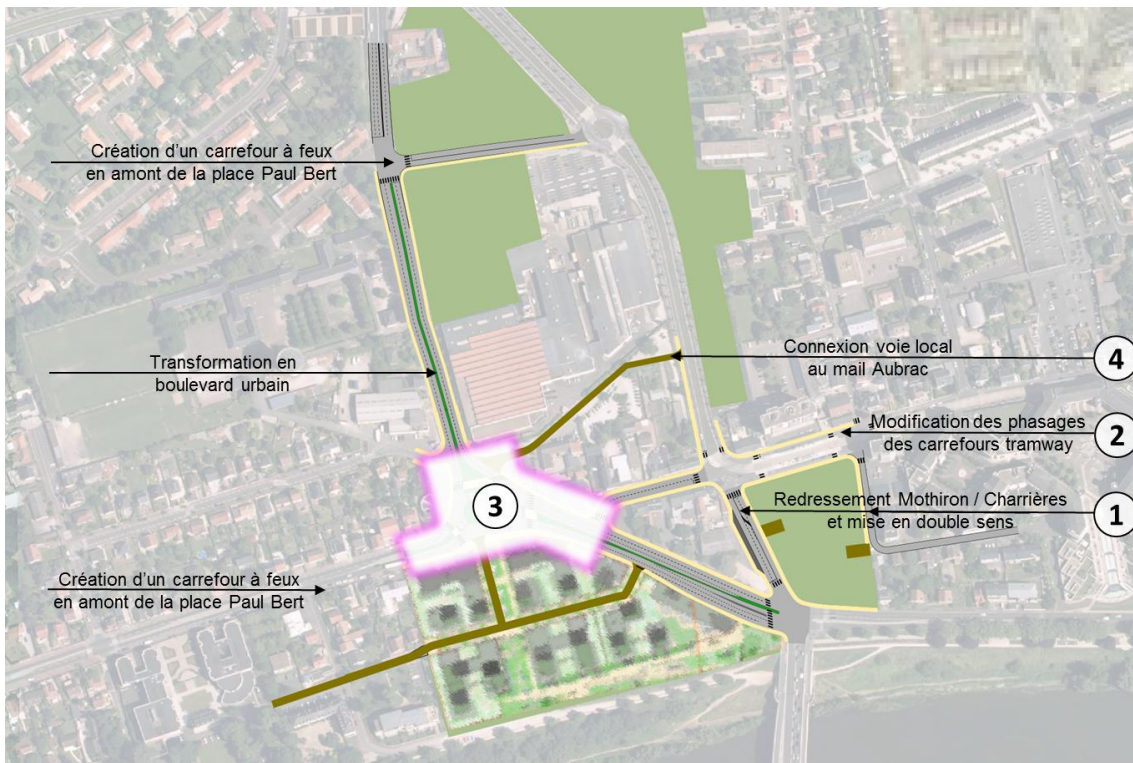
FICHE-04-2021-SGR-NJ-TNPE-RD2152v3

Contexte :

Le projet se situe le long de la RD 2152 au débouché sud de la tangentielle ouest en tête nord du pont de l'Europe.

Le trafic est en augmentation constante ces dernières années sur la RD 520 (2017 : 38 443 véh./j dont 1 576 PL/j (4,1%) ; 2018 : 38 945 véh./j dont 1 519 PL/j (3,9%) ; 2019 : 39 756 véh./j dont 1749 PL/j (4,4%)).

Le projet compte des commerces, un hôtel et 338 logements.



Gestion des accès et réaménagement de la place Paul Bert :

- Le projet nécessite de profondes modifications du carrefour principal. L'absence de solution de retournement à proximité du site implique des détours importants. En effet, les mouvements de tourne à gauche sont envisageables uniquement par la rue de Maison Rouge, or, il est souhaité que cette voie demeure peu empruntée à l'issue du projet. De plus, la voie de tourne à gauche existante sur la RD 2152 est sous dimensionnée au regard du trafic qui sera généré par le projet TRW.
- L'aménagement des accès et leur intégration au carrefour de la Place Paul Bert doivent donc constituer un préalable avant toute ouverture des voies à créer. Il est noté qu'une réflexion est en cours par Orléans Métropole et que des solutions pérennes favorisant les modes doux semblent envisageables.
- Au cours de la présentation de l'étude de circulation le 23/03/2021, il a été évoqué le souhait de reconfigurer la RD 520 en boulevard urbain. Les services départementaux

sont favorables sur le principe. Il conviendra toutefois de mener ce projet en concertation avec les services départementaux pour valider les aménagements envisagés (largeur de voies, gestion des carrefours). Une attention particulière sera portée sur les points de conflits générés par les nouvelles intersections et la régulation du trafic. Des études de trafic complémentaires seront à réaliser pour évaluer la capacité des carrefours à feux et notamment à l'intersection RD 520/allée des Mistigri.

- Au regard des difficultés générées par l'accès/sortie hôtel en l'état actuel (risque de collision arrière en raison de la proximité entre l'accès et la voie de tourne à droite vers le pont, sortie difficile en raison du trafic, nécessité de traverser 2 voies pour rejoindre la voie de gauche) sa suppression est conseillée.

À titre d'information sur l'organisation interne du projet TRW :

- Les caractéristiques routières des voies internes et le seul marquage des entrées de zone 30 ne participeront pas à apaiser la circulation et éviter le risque de shunt depuis la RD 2152. Il paraît notamment opportun d'envisager un aménagement spécifique (plateau, place traversante, etc..) au niveau du carrefour central dans le prolongement du mail.

Conclusion :

- Le Département est favorable à ce projet sur le principe.
- La transmission ultérieure d'éléments relatifs à l'aménagement des espaces publics au niveau de la place Paul Bert (RD 2152 et RD 520) doit permettre au Département de délivrer son avis définitif sur ce projet.
- Il est noté que le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution et que des éléments complémentaires permettant d'évaluer les conditions de sécurité et de régulation du trafic faciliteront la rédaction d'un avis technique consolidé par les services départementaux.
- La RD 2152 étant classée Route à Grande Circulation, l'avis de la DDT est à solliciter pour ce projet.
- Les travaux impactant le domaine public routier départemental devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie à solliciter auprès de l'Agence Territoriale d'Orléans.
- Préalablement au lancement de ce projet et la transformation potentielle à terme en boulevard urbain de la RD 520, il sera nécessaire de coordonner l'intervention de chacun pour qu'elle soit cohérente avec les projets de chaque collectivité. Il s'agira également de définir la répartition des charges de l'entretien ultérieur notamment en ce qui concerne l'éclairage public.